



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 31442

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la question des parachutes dorés. Remercié par le conseil d'administration du groupe pharmaceutique et les actionnaires, le directeur général de Sanofi-Aventis ne touchera que la moitié de son parachute doré de départ, soit 2,705 millions d'euros pour 18 mois à ce poste. L'intéressé, dont le mandat de directeur général courrait jusqu'en 2010, reste chez Sanofi-Aventis. À partir du 1er décembre, il sera, pour une durée de 30 mois, conseiller scientifique auprès de la direction générale. À ce titre, il percevra une rémunération brute de 50 000 euros par mois, à laquelle s'ajoutera une indemnité mensuelle de 100 000 euros, en contrepartie de son engagement à n'accepter aucune mission concurrentielle jusqu'au 31 décembre 2010. En outre, il continue à bénéficier de ses 200 000 *stock-options*, valorisées 2,38 millions d'euros dans le document de référence 2007 du numéro 4 mondial de l'industrie pharmaceutique. Il est bien récompensé. Elle lui demande donc où en est la réforme promise par le Président de la République sur les parachutes dorés.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31442

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8296

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)